Commune de HOUSSEN

Bulletin de liaison municipale

S'DORF BLÄT

Février 2021
N°209

http://ville-houssen.over-blog.fr
Distribué par les Conseillers Municipaux

Agenda Février – Mars 2021

Mardi 16 février 2021, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme
Jeudi 04 mars 2021, de 16h30 à 19h30, Salle des Fêtes : Don du sang
Mardi 09 mars 2021 à 20h00, Mairie : Commission des Finances
Vendredi 12 mars 2021, à 20h00, Mairie : Conseil Municipal
Mardi 16 mars 2021, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme

Inscription aux écoles

Les parents des enfants entrant en 1ère année de maternelle (nés en 2018), ainsi que **les parents des enfants nouvellement arrivés à Houssen** sont priés de se présenter en Mairie entre le **08 février et le 26 mars prochain, sur rendez-vous, au 03.89.41.11.85**, muni de leur livret de famille pour pré-inscrire leur(s) enfant(s).
Les admissions à l'école se feront :

Ecole Maternelle :
Les vendredi 12 mars ou lundi 29 mars 2021 aux horaires d'école **SUR RDV** (Mme MOREIRA : 03.89.23.50.26)

Ecole Primaire :
Le lundi 12 avril 2021 de 13h30 à 17h00 **SUR RDV**
(M. PANKUTZ : 03.89.23.21.22)

Pour la journée d'admission à l'école, il faudra se munir du certificat remis lors de la pré-inscription en Mairie, du carnet de vaccination de l'enfant et éventuellement du certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée.

Les enfants déjà inscrits dans l'une des deux écoles n'ont à se présenter ni en Mairie ni aux écoles, **à l'exception des élèves entrant au CP qui devront se présenter lors de la journée d'admission à l'école Primaire (sans inscription préalable en Mairie).**

En raison des conditions sanitaires, les modalités d'inscriptions peuvent être amenées à être modifiées

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOUSSEN

SEANCE DU 08 JANVIER 2021

OPERATION « DES POULES POUR REDUIRE LES DECHETS »

Madame le Maire présente l'action de prévention des déchets mise en œuvre par le service gestion des déchets de Colmar Agglomération, financée et organisée par Colmar Agglomération.
Cette opération consiste à réduire les déchets à la source en proposant gratuitement aux usagers possédant un poulailler et un espace pour les accueillir, un couple de poules pondeuses.
Deux races de poules sont proposées : des poules d'Alsace ou des poules rousses.
Seuls les foyers réunissant un certain nombre de prérequis, dont le principal est l'équipement nécessaire à l'accueil et au bien-être des poules, pourront accéder à ce dispositif, au maximum tous les 2 ans.
Cette opération complète la collecte des bio-déchets à domicile. En effet, deux poules consomment au moins 300 g de bio-déchets par jour, soit sur une année une centaine de kg de bio-déchets produits par un ménage de deux personnes.
Un dossier de candidature devra être déposé par les foyers intéressés. Une analyse sera menée en conformité avec le règlement de participation établi.
Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à ce dispositif.
Cette opération qui a été lancée en 2015, constitue un axe important du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de Colmar Agglomération.
En 6 ans, près de 2 500 poules ont été distribuées aux habitants des 13 communes participant à l'opération. Avec un tonnage annuel de biodéchets détournés de la collecte de l'ordre de 90 tonnes, son impact est loin d'être négligeable. Au-delà de ces chiffres, d'autres aspects positifs de cette opération doivent être considérés : reconnaissance et soutien de pratiques traditionnelles, retour à la nature en ville, projet familial associant des enfants à la pratique de l'élevage d'animaux domestiques.
Le Conseil Municipal, après réflexion,
DECIDE l'adhésion de la commune de Houssen à l'opération « Des poules pour réduire les déchets ».

Population INSEE

Madame le Maire communique au Conseil Municipal les nouvelles populations légales de la Commune en vigueur au 1er janvier 2021 :

Population municipale :	2 282 habitants
Population comptée à part :	22 habitants
Population totale :	2 304 habitants

Cigognes Blanches dans le Haut-Rhin

Madame le Maire résume brièvement au Conseil Municipal les résultats du suivi des cigognes blanches réalisé par le Conseil Départemental du Haut-Rhin en 2020.
102 communes sur 377 dans le département du Haut-Rhin ont des nids de cigognes. On compte 526 couples de cigognes blanches en 2020 (contre 508 en 2019) avec un taux de reproduction de 1,64 par couple (contre 1,81 en 2019).
Sur l'ensemble de la population des cigognes, le nombre de jeunes à l'envol est de 863 en 2020 (contre 916 en 2019).
Durant l'hiver 2019/2020, on observe 67 cigognes en hivernage sur l'ensemble du département. Pour la dixième année consécutive, une baisse des cigognes hivernantes (67 durant l'hiver 2019/2020 contre 224 en 2009/2010) est constatée.
La population de cigognes Haut-Rhinoise repart normalement en migration, les hivernantes se faisant de plus en plus rares au fur et à mesure du renouvellement de la population, qui reprend un rythme naturel suite au succès de la réintroduction.

STATISTIQUES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA COMMUNE

Nombre d'actifs (source INSEE):1061 (de 15 à 64 ans)	Novembre	Décembre	Janvier
Femmes	42	44	41
Hommes	55	53	51
Total	97	97	92
Demandeurs d'emploi indemnisés	79	78	78
Demandeurs d'emploi non indemnisables	18	19	14

DEJECTIONS CANINES

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux pour enfants et ce par mesure **d'hygiène publique**.
Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal.
En cas de non-respect de l'interdiction, l**'article R.632-1 du Code pénal prévoit une contravention de 2ème classe, soit 35 € en cas d'infraction**.
Un distributeur de sac de déjections canines est à votre disposition Place de l'Eglise, nous vous invitons vivement à l'utiliser.

DON DU SANG

Une collecte de sang aura lieu le :

Jeudi 04 mars 2021,
de 16h30 à 19h30

à la Salle des Fêtes.

ANIMATIONS ÉTÉ 2021

Les animations Eté 2021 auront lieu du **12 juillet au 29 août 2021**, sous réserve des nouvelles dispositions gouvernementales liées à la COVID-19 et en fonction de l'évolution de la crise sanitaires
Elles s'adressent aux jeunes nés entre le **1er janvier 2003 et le 31 décembre 2016**.
Des modifications ont été apportées au bénéfice des familles. En effet, à partir de cette année, les familles n'auront plus à procéder à une pré-inscription, donc plus de tirage au sort déterminant l'ordre de passage aux inscriptions.

A partir du **15 mai 2021**, toutes les familles intéressées par les Animations Eté peuvent s'enregistrer (sans obligation d'inscription) directement en ligne sur la plateforme Colmar & Moi, en saisissant leurs coordonnées (enfants et parents responsables des enfants)
L'accès sera possible à partir du site de Colmar Agglomération : www.agglo-colmar.fr, via un lien spécifique.

La brochure sera mise officiellement en ligne sur cette même plateforme à partir du **15 mai 2021**. Toutes les informations utiles et nécessaires concernant les activités proposées par les associations figureront dans la brochure qui pourra être consultée par toutes les familles. Pour tout renseignement complémentaire, les coordonnées des associations seront disponibles en fin de brochure.

Inscription aux stages :
A partir du 15 juin 2021 et jusqu'à la fin du mois d'août 2021, les familles procèderont aux inscriptions et aux paiements en ligne des stages choisis.

Renseignements :
Mairie de Colmar, 1 place de la Mairie BP 50528 68021 COLMAR Cedex,
Direction des sports : 03.89.20.67.93 ou vesna.peris@colmar.fr

CANDIDATURES JOBS D'ÉTÉ

Si vous souhaitez travailler au sein du service technique municipal cet été, n'oubliez pas de déposer vos CV et lettres de motivation en Mairie.

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :
- résidant dans la commune,
- avoir plus 18 ans,
- être titulaire du permis de conduire.

Le Centre de Première Intervention de Houssen recrute.

Contactez-nous

Adjudant Koehler Didier

06/87/02/95/37
pompierhoussen@orange.fr

Projet de reconstruction des Murs antibruit Coté Est du Village (Chapelle)

Dans le cadre de cette étude, la Collectivité Européenne d'Alsace va mandater un bureau d'études pour la réalisation de mesures acoustiques, courant du mois de mars prochain. Pour cela, des agents seront amenés à contacter les riverains des habitations situées entre la rue de Ribeaupierre et la rue De Lattre (de la Chapelle à la rue du Buhlfeld / rue des Quatre Vents).

Merci pour votre collaboration.

REMERCIEMENTS

Le Lions Club Colmar Petite Venise remercie sincèrement les généreux donateurs à l'occasion de leur collecte en faveur de l'Ordre de Malte de Colmar qui a eu lieu début décembre 2020.

Grâce à vous, le succès fut au rendez-vous !